

CPDP SEINE AVAL – CONTRIBUTION A PROPOS DE GOUVERNANCE*

- **A propos de l'opportunité**

Il est beaucoup insisté sur la responsabilité des citoyens avec des mots comme "nos eaux sales"; "l'action de chaque citoyen est déterminante". Nous estimons que les citoyens ne peuvent être tenus responsables d'un choix consistant finalement à utiliser le même schéma que celui qui prévaut depuis toujours. Une grosse usine, grande consommatrice d'énergie, qui concentre en un endroit le traitement des eaux usées pour 6 millions d'habitants et des eaux de pluie. L'usine provoque des nuisances d'un autre âge: des odeurs (plus intenses depuis 2 ans); la circulation de 3000 poids lourds transportant les 120 000 tonnes de boues (2005). Et si, "40000 tonnes seront transportées par le fleuve en 2009" nous n'avons pas été encore informé des modalités de ce transport : voir plus loin ce qui est dit à propos du schéma directeur.

En quoi les citoyens sont ils responsables de "la pression foncière" qui empêcherait la construction de "9 unités comme Colombes". Lors de la rencontre à Herblay, cette question a été évoquée seulement pour signaler que les deux petites unités d'Enghien et de Clichy n'avaient pas été construites. La question du coût est aussi évoquée mais là encore les citoyens ne sont pas consultés sur les arbitrages ... voir en regard des chiffres annoncés, le coût des travaux routiers entre autres le coût du démontage de l'A14 à la Défense...

En quoi les citoyens sont ils responsables du fait que le schéma directeur de 1994 puis celui en révision n'aient pas prévu de considérer comme essentiel de prévoir des unités plus petites afin de rapprocher le traitement des lieux de production. Valenton, Triel, le Blanc Mesnil, Colombes, Achères, **il manque encore 4 usines à construire et à bien répartir sur le territoire de l'Île de France, avant tous travaux à Achères!**

- **A propos des eaux de pluie**

Lorsqu'une personne demande si la prévention est "mise en action", il lui est répondu qu'il faudrait moins mettre d'eaux usées dans le réseau lorsque les pluies sont abondantes. Or à notre connaissance aucun conseil de ce genre n'est donné aux très gros consommateurs d'eau. Le seul affichage du SIAAP (grandes affiches 4X3) il y a quelques années annonçait que tout était parfait sur fond d'eau pure. Mais les déversements auront encore lieu bien que "le SIAAP dispose d'outils informatiques de lutte contre les déversements", "fera des efforts", et envisage " le déplacement du traitement des eaux de pluie au plus près des sources de rejet ". Nous ne savons pas où sont ces sources de rejet et comment cela sera fait" mais nous avons lu que " la taxe pluviale a été votée le 30/12/06 " mais "qu'elle est facultative et que ses modalités ne sont pas clairement définies". Donc sur ce sujet encore le citoyen est mis devant le fait que cette grosse usine continuera les déversements et donc "calibre" sa taille en fonction de ces importantes quantités d'eau de pluie qui pourraient être détournés et ce, malgré "la politique de développement durable du SIAAP". La ville de Berlin par exemple en stocke pour arroser.. **Pour nous, la gestion de la majorité des eaux de pluie devrait être plus avancée avant le démarrage de ces travaux.**

- **A propos des rejets industriels** . Une personne demandait si des rejets industriels éventuels de la société Total étaient surveillés. La réponse est vague. Or "25% de la pollution organique sont des rejets industriels" : quels moyens se donne le SIAAP en dehors des contrôles réglementaires pour éviter que des polluants entrent dans l'usine ? Idem, en ce qui concerne les résidus médicamenteux. La réponse "on étudie"...puisque l'échéance européenne est "2015", ne peut nous satisfaire. La référence est faite à une "conférence en juin 2007" qui a constaté que la réduction à la source existait". **Il est essentiel en terme de gouvernance que la question des rejets industriels soit mieux traitée avant les travaux, sinon l'usine cautionne, en quelque sorte, l'absence de surveillance pour éviter les pollutions.**

Dans le prolongement du cahier d'acteur que nous avons proposé **sur les boues, nous trouvons utile que la quantité d'engrais évitée grâce à l'épandage de boues présenté comme amendement soit présentée avec un ratio évité à l'hectare.** Le citoyen serait ainsi éclairé sur l'intérêt éventuel de l'épandage à condition que tous les efforts concernant les toxiques soient faits en amont.

- **A propos du Conseil d'Administration**

Une question a été posée sur le fait que le CA du SIAAP n'est pas ouvert. Les réponses: "nous réfléchissons à ouvrir" et le "le SIAAP restera une collectivité territoriale". **Les habitants, les entreprises paient des factures d'eau, une taxe d'assainissement, des impôts locaux, etc. Nous estimons utile un CA élargi, une CLIS, et tout autre moyen qui permettra l'information, des projets sur les liens à faire entre les pollutions émises, la qualité des eaux à rendre potables puis l'assainissement des eaux usées soient plus compréhensibles.** Le but: une prise de responsabilités des différents acteurs car il est pour nous essentiel que les citoyens soient informées des actions entreprises et possibles pour réduire la toxicité ... voire les volumes de pollutions. La question du cycle de l'eau évoquée à maintes reprises dans les si belles plaquettes "de développement durable" doit être prise en compte "sur le terrain".

*Les passages entre guillemets sont extraits du dossier ou des réponses du maître d'ouvrage à des questions posées pendant le débat.

Anne Gellé, présidente